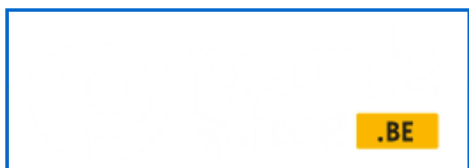


Un rôle-clé pour les RH en matière de prévention des accidents de travail



- [Actualités](#)
 - [Droit](#)
 - [Talents en mouvement](#)
- [Infoflash](#)
- [Offres d'emplois RH](#)
- [Formations](#)
- [Archives](#)
 - [Twizz radio](#)
- [Abonnement](#)
- [Agenda](#)
- [Ils font Peoplesphere](#)
- [RSS](#)



Fleet et Sécurité : d'importants progrès à réaliser...

Les résultats de la « Fleet Risk Management Survey 2014 » d'Aon mettent en évidence que « la gestion des risques au sein des parcs automobiles se réduit généralement à prévoir un équipement de sécurité dans la voiture ». Un constat surprenant compte tenu de l'implication de nos entreprises en matière de responsabilité sociétale et aussi de l'importance du Fleet dans nos packages de reward.

Premier exemple significatif: seul un cinquième des entreprises belges juge prioritaire une interdiction ou limitation de l'usage du GSM derrière le volant. « *Il reste encore un espace particulièrement vaste pour une optimisation au moyen des directives en matière de gestion des risques pour les conducteurs* » expliquent les promoteurs de l'enquête consacrée à l'importance de la gestion des risques au sein des parcs automobiles belges.

L'analyse de l'enquête met en lumière plusieurs constats qui vous certainement nous amener à réfléchir. « *Hormis la prévision d'un équipement de sécurité minimal dans la voiture (ABS, airbags, ESP, etc.), les mesures qui doivent favoriser une conduite plus sécurisée, telles que la formation des conducteurs ou la cartographie de la conduite, ne sont que timidement intégrées. Le suivi des accidents semble également sujet à des améliorations : seuls 7 % des employeurs interrogés accordent de l'attention à la cause des accidents et seuls 10 % ont un entretien à ce sujet avec les conducteurs. Il n'est question d'un système de récompense pour les conducteurs prudents que dans 8 % des cas.* »

L'introduction d'une politique de prévention semble être la priorité n°1: « *Il n'y a pas lieu d'avoir immédiatement recours à des gadgets de haute technologie et à la télématique.* » analysent les experts du conseiller en gestion des risques. « *Des mesures préventives telles que l'offre de cours en ligne, la communication à l'occasion d'un accident et la sensibilisation en matière de sécurité ne sont pas des initiatives coûteuses et produisent leurs fruits à condition de connaître une certaine continuité et d'avoir un caractère répétitif. L'introduction de la gestion des risques exerce en outre non seulement un effet réducteur des coûts (moins de sinistres, des primes d'assurance plus faibles, une baisse de la consommation) mais garantit également un résultat favorable pour la sécurité sur la route.* »

Comprendre les causes les plus importantes des dommages

Les tendances à cet égard ont été sondées auprès de 128 entreprises (issues de divers secteurs et avec des parcs allant de 5 à plus de 500 voitures) et évaluées par rapport aux dossiers de sinistres d'un échantillon équivalent à 10% du parc des voitures de société en Belgique.

« Les causes premières incontestées en matière d'accidents sont le stationnement et les manœuvres ainsi que la collision avec une voiture qui précède ou à l'arrêt, et ce tant en termes de nombre d'accidents qu'en termes de montants qu'engendrent ces sinistres. À l'exception de cette année, où l'averse de grêle du 7 juin a largement influé sur les statistiques en matière de sinistres, en raison des nombreux bris de verre et dommages aux carrosseries qui en ont résulté, les principales causes sont invariablement imputables à la conduite des conducteurs. L'introduction de mesures de gestion des risques pourrait indubitablement avoir une incidence positive sur les statistiques en matière de sinistres et entraîner une économie pour les parcs automobiles des entreprises. »

Peu de place à la gestion des risques. La faute à qui?

L'enquête a permis d'observer *« qu'environ trois quarts des répondants (gestionnaires de parcs, responsables financiers et des RH) jugent personnellement la gestion des risques comme très importante (28 %) ou relativement importante (46 %) mais qu'ils ne sont pas suivis à cet égard par leur direction. Dans 8 % des cas, la direction juge la gestion des risques comme extrêmement importante et 31 % comme relativement importante. L'importance qui est accordée à la gestion des risques augmente d'autant plus que le parc automobile est important. Toutefois, les mesures introduites restent bien trop souvent limitées à la prévision d'un équipement de sécurité minimal dans les voitures, tel que l'ABS ou les airbags. Quant à l'aspect préventif, des mesures sont prises au compte-gouttes. À peine 7 % des entreprises interrogées estiment qu'il est important d'introduire des outils de gestion des risques. Une formation à la conduite ou des mesures en matière de conduite sont considérées comme une bonne mesure prioritaire pour 8 % et 5 % d'entre elles, respectivement. Plus de 50 % ne prévoit pas de communication sur les risques et la sécurité, laquelle n'a lieu que dans 6 % des cas seulement. Quant à l'utilisation très critiquée du GSM pendant la conduite, elle n'est pas non plus perçue comme prioritaire en matière de mesures d'interdiction ou de limitation. 40 % des entreprises interrogées n'imposent absolument aucune mesure à cet égard. Et ce sont surtout les parcs de plus de 100 voitures qui considèrent cette mesure comme très importante. »*

L'enquête met également en lumière le fait que moins d'un quart des entreprises mesure les conséquences des mesures prises. Les entreprises qui le font se basent à cet effet sur les statistiques reçues de leur assureur ou de leur courtier (18 %), 12 % suivent les évolutions des primes d'assurance et 19 % celles de la consommation de carburant. Et une fois qu'un accident a eu lieu, à peine 3 % d'entre elles auront un entretien à ce sujet avec le conducteur. Seules 10 % des entreprises répertorient les accidents et seules 7 % accorderont de l'attention à la cause de ces accidents. Le coût de ces derniers est effectivement analysé par 13 % des personnes interrogées.

Et à l'avenir?

Ces faits sont en contraste flagrant avec l'avis des personnes interrogées quant à la motivation de mettre en œuvre une gestion des risques. Près de la moitié (48 %) estime en effet que la sécurité est le principal argument. Une incidence positive sur les coûts joue un rôle pour 29 % et la réputation de l'entreprise ne prime que dans 20 % des cas.

Cependant, à peine 22 % pensent que la gestion des risques sera plus importante à l'avenir. Les nouvelles lignes de transmission (par exemple, les voitures électriques) et les nouvelles solutions en matière de mobilité telles que le covoiturage, les vélos d'entreprise, etc. (35 %) ne devraient pas non plus influencer tellement sur cette nécessité.

Le partenaire préférentiel dans l'accompagnement de la gestion des risques semble être la société de leasing (35 %). 23 % des répondants attribue ce rôle au courtier d'assurances, ce qui constitue un taux légèrement supérieur à celui de la compagnie d'assurance (18 %) et même de la société de gestion de parcs automobiles (17 %).

En conclusion de l'enquête, les experts d'Aon soulignent: *« Chaque politique automobile est différente et chaque parc automobile a sa spécificité. Il faut identifier les points faibles en connaissance de cause et, en fonction de l'analyse, de pouvoir intégrer les mesures de conduite adéquates. Des mesures préventives particulièrement nombreuses sont encore trop peu exploitées et non seulement accroîtraient la sécurité des conducteurs mais seraient également profitables aux autres usagers de la route. »*

[Share](#) | [More](#)